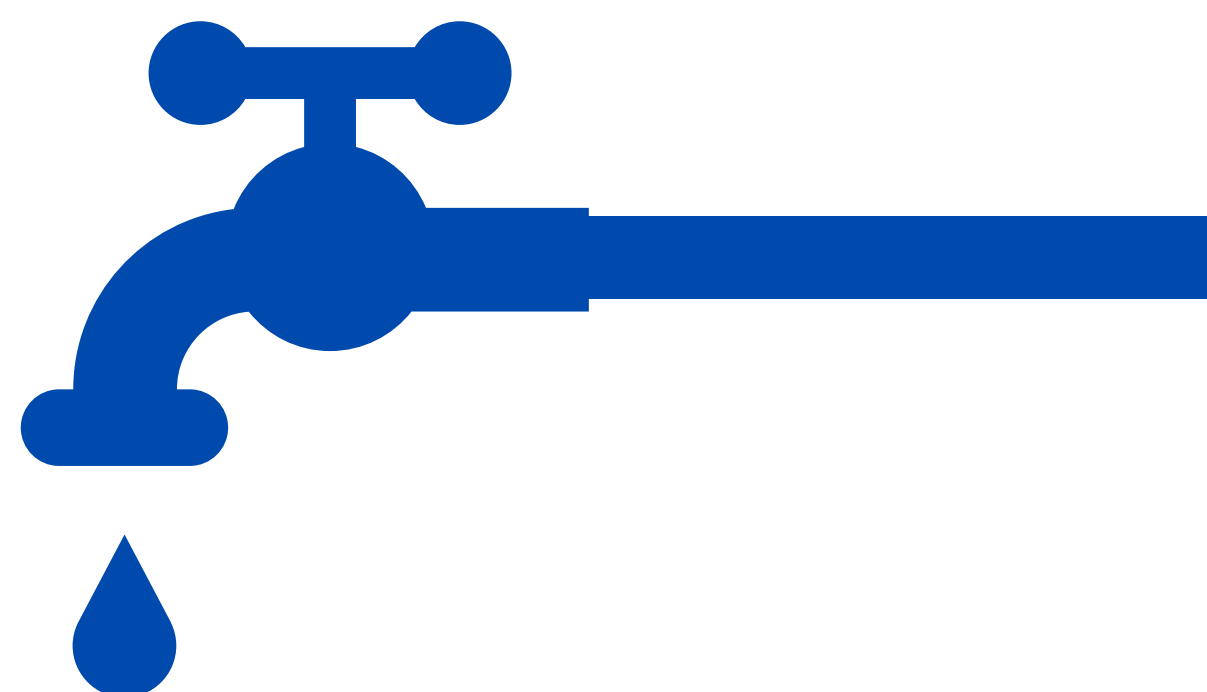


Vous avez été en chômage temporaire COVID 19
entre le 1er novembre 2020 et le 30 avril 2021 ?



Vous pouvez demander une réduction de 40euros sur votre facture d'eau !

Pour cela, rendez-vous sur le site internet de votre fournisseur d'eau
ou sur le site : <https://www.swde.be/fr/formulaire-covid19>

